

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....20.....

+ 2 procurations de vote

Séance ordinaire du 14 octobre 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 12 : Rapport de la Chambre – EMS – Débat

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a examiné les politiques conduites par la ville et l'Eurométropole de Strasbourg entre 2018 et 2022 pour adapter le territoire au changement climatique.

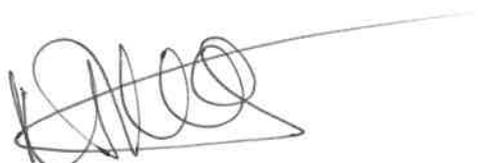
Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport a été transmis par la Chambre aux Maires des communes de l'Eurométropole de Strasbourg. A ce titre, la Commune de Lampertheim a reçu ce dernier le 23 août 2024.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à débattre sur ce rapport, et à prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est joint en annexe.
Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 14 octobre 2024

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim